



## MESURES DE SÉCURITÉ ET ÉTAT DE PRÉPARATION EN CAS DE Foudre

### Quand le tonnerre gronde, RENTREZ VITE!

Chaque année, au Canada, on dénombre jusqu'à 10 décès et 164 cas de blessures causés par la foudre. Vous pouvez éviter une tragédie de cet ordre en prenant quelques précautions simples.

Si vous entendez le grondement du tonnerre, la foudre pourrait vous frapper. Mettez-vous immédiatement à l'abri. À défaut de trouver un immeuble solide et bien fermé avec câblage et plomberie, réfugiez-vous dans un véhicule à toiture métallique. Attendez au moins 30 minutes après le dernier grondement du tonnerre avant de sortir du véhicule.

Les éclairs directs sont responsables d'à peine 5 % des décès et des blessures causés par la foudre. Cette dernière engendre deux autres types de phénomènes dangereux. Le courant tellurique et les éclairs latéraux sont responsables de 60 à 80 % des blessures et des décès occasionnés par la foudre. Un courant tellurique est amorcé lorsque la foudre touche le sol, se déploie et envoie un courant qui traverse une victime. Un éclair latéral survient lorsque la foudre frappe un objet élevé, le traverse partiellement en direction du sol, puis se jette sur une victime se trouvant à proximité.

### Éviter les dangers de la foudre

**Pour planifier une journée sans danger, consultez d'abord les prévisions météorologiques.** Si des orages sont prévus, évitez les activités extérieures pour le moment ou élaborer un autre plan. Repérez les endroits sécuritaires et estimez le temps que vous prendrez pour les atteindre.

**Regardez le ciel pour y déceler la formation d'orages et soyez à l'affût du grondement du tonnerre.** Dès que vous entendez le tonnerre, réfugiez-vous rapidement en lieu sûr. Si le tonnerre est audible, vous risquez d'être frappé par la foudre. Plus de personnes sont foudroyées avant et après un orage que pendant qu'il fait rage.

**Réfugiez-vous en lieu sûr.** Un lieu sûr est un immeuble entièrement fermé, qui comprend câblage et plomberie. Les hangars, les abris de pique-nique, les tentes ou les vérandas couvertes ne vous protègent PAS de la foudre. À défaut d'un immeuble solide à proximité, montez dans une automobile à toiture métallique et fermez toutes les fenêtres.

**Ne touchez pas à l'équipement électrique, aux téléphones ou à la plomberie.** Ce sont tous des conducteurs d'électricité. Le fait d'utiliser un ordinateur ou une console de jeu vidéo, de prendre un bain ou de toucher le cadre d'une fenêtre en métal vous expose à un risque de foudroiement. Utilisez seulement des appareils qui fonctionnent à pile.

**Si vous êtes sur l'eau, retournez aussi vite que possible sur la berge.** En raison des grosses vagues et des fortes rafales de vent qui accompagnent les orages soudains au déplacement rapide, il est parfois difficile pour les nageurs, les plaisanciers et les skieurs nautiques d'atteindre la berge en toute sécurité. Un éclair qui frappe la surface de l'eau se déploie bien au-delà de son point de contact. Les petites embarcations sans cabine offrent moins de protection que celles dotées de cabines fermées.

**Si vous êtes piégé à l'extérieur loin d'un abri, tenez-vous à l'écart des objets élevés.** Il s'agira, par exemple, d'arbres, de poteaux, de câbles et de clôtures. Abritez-vous dans une dépression de terrain, tout en prenant garde à une possible inondation.

## Activités de plein air

Il est impossible d'émettre des prévisions locales précises des mois à l'avance. Comme les orages estivaux se forment rapidement, vous devez disposer d'un plan de secours en cas de mauvais temps pour les grands rassemblements. Dans votre plan, vous devez :

- adopter une stratégie d'alerte;
- fixer l'heure des activités dans les périodes où les orages sont les moins fréquents, comme le matin;
- vous assurer que les participants connaissent un endroit sûr et assez près d'eux pour pouvoir s'y rendre rapidement.

## Le jour de l'activité

- Demander à une personne bien informée de surveiller la météo, les prévisions et les avertissements;
- être prêt à annuler ou à retarder l'activité bien avant que l'orage menace;
- renseigner les organisateurs et les bénévoles sur les plans de secours;
- attendre au moins 30 minutes après le dernier grondement du tonnerre avant de reprendre les activités de plein air.



## Premiers soins aux victimes de la foudre

- **Les victimes de la foudre ne sont pas conductrices de charge électrique et peuvent être manipulées sans risque.**
- **Téléphonez aux services de secours.** Les victimes seront atteintes de brûlures ou de choc, et doivent recevoir immédiatement des soins médicaux. Appelez le 9-1-1 ou le service ambulancier de votre localité.
- **Administrez les premiers soins.** En cas d'arrêt respiratoire, procédez à une réanimation cardio-pulmonaire (RCP). Utilisez un défibrillateur externe automatisé si vous en avez un.

## Informez-vous : suivez les plus récentes prévisions

Le Canada est la cible de plus de deux millions de foudroiements par année, en moyenne. Un grand nombre de décès et de blessures causés par la foudre sont associés à de petits orages locaux. Un seul éclair peut faire basculer votre vie.

Le Service météorologique du Canada d'Environnement Canada émet des veilles et des avertissements d'orage violent pour les orages susceptibles de générer des vents destructeurs, une forte pluie et de la grêle. Le service n'émet PAS expressément d'avertissement concernant la foudre. Regardez le ciel pour y déceler la formation de nuages menaçants et soyez à l'affût du grondement du tonnerre. Soyez informé des plus récentes prévisions météorologiques et des avertissements en syntonisant votre chaîne de télédiffusion favorite, Radiométéo Canada ou un appareil portatif.

N'oubliez pas que pendant un orage, vous n'êtes nulle part en sécurité à l'extérieur.

**Quand le tonnerre gronde,  
RENTREZ VITE!**

**Pour en savoir plus sur la foudre,  
visitez le site Web La foudre au Canada d'Environnement Canada à  
[www.ec.gc.ca/foudre-lightning](http://www.ec.gc.ca/foudre-lightning)**

ISBN : 978-1-100-98727-9

N° de cat. : En56-236/2012F-PDF

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au 613-996-6886, ou à : [droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca).

Photos : © Environnement Canada (Dennis Dudley et Justin Hobson) et Dan Garswood, 2012

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, 2012